



SERMON VNZIESME.

TIT. II. VERS. 15.

*15. Propose ces choses, & admoneste, & ré-
darguë avecque toute autorité de commander.
Que personne ne te méprise.*

CHAPITRE III.

*1. Admoneste les, qu'ils soyent sujets aux
principautez & puissances; qu'ils leur obeis-
sent; qu'ils soyent prests, à toute bonne œuvre.*



HERS FRERES; Les
familles, & les états étant les
deux principales societez, où
subsiste le genre humain, &
d'où depend son bonheur,
c'est avec beaucoup de raison, que l'Apô-

tre voulant former les mœurs des Chrétiens, les instruit soigneusement comment ils ont à se conduire dans l'une, & dans l'autre. Il laisse pour cette heure les préceptes qu'il nous en a donnez en ses autres épîtres; Mais pour ne m'attacher qu'à celle-cy, qu'il a écrite à Tite pour l'édification des fideles de l'isle de Crete; vous voyez avec quelle instance il le prie de leur bien recommander ces deux sociétés. Pour les familles, vous avez ouy en son lieu les devoirs qu'il a prescrits aux personnes, dont elles sont composées; aux femmes envers leurs maris; & aux serviteurs envers leurs maîtres. Maintenant il vient à l'état, & ordonne à tous les fideles de rendre aux puissances, qui le gouvernement, la sujétion qu'ils leur doivent. Il ne parle qu'aux personnes sujettes; parce que nôtre fierté naturelle nous fait trouver cette condition facheuse, & les devoirs, auxquels elle nous oblige, rudes & importuns. A quoy il faut encore ajouter, que la dignité, où la grace de l'Évangile nous eleve, nous les fait paroître déraisonnables; nous induisant aisément à croire que c'est vne chose inique, que des personnes, qui ont l'honneur d'estre enfans

de Dieu, soyent assujetties aux ordres des hommes, sur tout quand ils sont infideles, ou idolatres. Pour empescher que ce faux discours ne nous éblouist les yeux, & ne nous jettast dans vn desordre pernicieux à nos propres ames, & outrageux à la gloire de l'Evangile, le saint Apôtre a expressement touché cette partie de nôtre devoir, nous la recommandant & souvent & instamment. Et l'experience n'a que trop montré, combien cette prudence étoit necessaire: puis que nonobstant les enseignemens si clairs & si excellens qu'il nous a donnez sur ce sujet, il n'a pas laissé de se trouver sur tout en ces derniers sieclès, des gens, qui se flatant eux-mesmes dans la vanité de leur orgueil, ont malheureusement abusé des avantages spirituels de la grace, pour secoüer le joug des puissances établies de Dieu dans la société des hommes. C'est pour nous détourner de leur faute, & pour justifier l'Evangile de leur crime, que S. Paul conjure Tite & en sa personne tous les ministres du Seigneur d'admonester les Chrétiens, commis à leur soin, *de s'assujettir & d'obeir aux principautez & puissances, étant prests à toute bonne œuvre.* Mais avant que de luy don-

ner cet ordre, il luy recommande dans le dernier verset du chapitre deuxiesme les leçons, qu'il luy a faites; luy enjoignât expressément de les proposer & repeter aux fideles; de les admonester; de les redarguer avec autorité s'ils y manquent; & leur denonceant à tous, de ne le point mépriser. Ainsi aurons nous deux points à traiter en cette action, s'il plaist au Seigneur; selon les deux devoirs, que l'Apôtre y prescrit aux Pasteurs de l'Eglise; l'un general de bien prescher aux fideles de leur troupeau toutes les choses, qui se representées cy-devant; l'autre particulier de les avertir & admonester nommément de se rendre sujets aux principautez & puissances.

Pour le premier de ces deux points, S. Paul s'en explique en ces mots, *Propose ces choses (dit-il) & admoneste; & redargüe avec toute autorité de commander. Que personne ne te méprise.* Dans ces paroles il comprend comme vous voyez, deux devoirs; l'un du Pasteur envers le peuple; qu'il l'enseigne, qu'il l'admoneste, & le redargüe; L'autre du peuple envers le Pasteur, qu'il ne le méprise point. Ils sont tous deux d'une grande étendue; & j'en tou-

cheray seulement ce qui est précisément du dessein de l'Apôtre en ce lieu, & qui est nécessaire pour en bien entendre le sens. Il veut donc premièrement que le Pasteur *propose ces choses*; celles dont il vient de parler, c'est à dire comme vous le pouvez voir en le relisant, ce qu'il a dit cy-devant de la gravité, sobriété, tempérance, foy, patience, charité, & honnêteté des personnes aagées; de la modestie, sagesse, & pureté des jeunes; de l'amour & du respect des femmes pour leurs maris, de la sujettion & complaisance des serviteurs pour leurs maistres, & des autres semblables devoirs de la pieté & sainteté Chrétienne commandez par l'Evangile, & fondez sur la grace que Dieu nous a faite en son Fils. Ce sont là les choses qu'il a expliquées jusques icy dans ce chapitre; & qu'il entend maintenant, quand il dit, *Propose ces choses*. Il avoüe qu'il avoit desja commandé à Tite de les enseigner à ses auditeurs, quand apres avoir rejeté les fables & les ordonnances humaines, que les faux docteurs mettoient en avant, il ajoûtoit en suite au commencement de ce chapitre, *Mais toy propose les choses, qui conviennent à la saine doctrine;*

que le hommes anciens soyent sobres, & ce qui
 suit jusques au dernier verset. Mais je
 soutiens, que ce n'est pas en vain ny sans
 raison, qu'il luy repete encore le mesme
 ordre, pour luy donner à entendre, que
 ce n'est pas assez d'expliquer ces choses
 vne fois ou deux à son peuple; mais qu'il
 faut les rebatre incessamment, sans jamais
 se lasser de leur recommander cette sain-
 te doctrine. Il veut que ce soit toute la
 matiere de sa predication; qu'il l'a pres-
 che continuellement, qu'il y insiste en
 temps, & hors temps, comme il parle ail-
 leurs. Car quand il dit pour la deuxiesme
 fois, *Propose ces choses*, ou comme porte
 l'original, *parle de ces choses*, c'est à dire ^{ἡρώτα}
 enseigne les, comme lisent quelques ^{ἀδελφοί.}
 exemplaires, il exclut couverte-
 ment toute autre chose du sujet de sa predication.
 Il fait à peu pres comme cét ancien mai-
 stre de l'éloquence, qui étant interrogé
 quelle étoit la premiere partie de l'ora-
 teur, & ayant répondu, que c'étoit l'a-
 ction ou la prononciation; répondit en-
 core la mesme chose, quand on luy de-
 manda quelle étoit la deuxiesme, & la
 troisieme. S. Paul semblablement, si
 vous luy demandez quel est le premier

devoir de Tite, c'est à dire d'un bon & loüable Pasteur de l'Eglise, répond que c'est de proposer la sainte doctrine, qu'il vient de nous expliquer. Si vous le pressés de vous dire quel est son deuxiesme, & son troisieme devoir, il vous répond encore comme auparavant, que c'est de bien proposer ces choses; & de ne cesser de les représenter à ses auditeurs avec toute sorte de remonstrances, & de reprimendes, jusques à ce qu'il les ait vivement, & profondement imprimées dans leurs cœurs. Il veut dire enfin que c'est là toute la tâche; qu'il doit bannir de ses predications toutes autres choses, quelque couleur ou apparence qu'elles ayent. Et certes il a bien raison Mes Freres. Car puis que vôtre salut est l'unique fin de nôtre predication; & que nous ne vous parlons, que pour vous edifier; qui ne voit que la seule doctrine de la sanctification doit remplir toutes nos actions? Elle seule suffit à vous sauver; & tout le reste n'y sert de rien sans elle. Les épines & les subtilitez de la curiosité, les fleurs & les graces de l'erudition ne sont pas la pâture de vos ames; Elles ne sont bonnes pour le plus qu'à vous exercer ou à vous divertir. Il n'y a

que la grace de I E S U S - C H R I S T , & sa foy fructificante en bonnés œuvres , qui soit capable de vous edifier à salut. Mais outre l'vtilité & la necessité de la doctrine ; l'orgueil & la delicateffe des hommes a encore obligé l'Apôtre à recommander cette predication avecque tant d'instance. Car quelque saines & salutaires, quelque belles & excellentes que soyent les choses , que S. Paul nous donne pour matiere de nôtre predication ; il faut pourtant avouër , que nôtre jugement est naturellement si pervers , que nous nous dégoutons incontinent de cette importante & seule necessaire verité de Dieu. Et les Pasteurs & les brebis s'ennuient bien tost , les vns de la proposer, & les autres de l'écouter ; & nous sommes si badins , que nous aimerions beaucoup mieux des fables , ou des subtilitez de neant , ou l'ecume luisante de la sapience, ou de l'eloquence mondaine ; semblables aux vieux Israëlites , dont le goust étoit si extravagant , que dédaignant la manne de Dieu, ils soupiroient apres les aux & les oignons de l'Égypte, preferant sottemét l'acrimonie picquante, & la puanteur de ces viandes grossieres, à la douceur & aux de-

lices du pain eeleste. Pour châtier vn appetit si deraisonnable , & pour arrester les predicateurs dans leurs legitimes bornes, S. Paul à redoublé l'avertissement, qu'il donne à Tite *de proposer les choses*, qu'il luy a expliquées, au peuple Chrétien ; de ne se point laisser aller, ny à l'inclination de sa propre vanité, ny au dégoust de ses auditeurs, pour leur servir d'autres viandes, que celles, qu'il vient de luy recommander. Et pleust à Dieu que son ordre eust été religieusement suiuy par les ministres de Christ ! La philosophie & la superstition n'eussent pas inondé, comme elles ont fait, la theologie des Chrétiens ; elles n'eussent pas remply leurs chaires, leurs écoles, & leurs livres de leurs inventions fades & creuses & inutiles ; de ce grand nombre de traditions, de ceremonies, d'ordonnances, de decisions, & de questions, qui ne servent non plus à l'edification, c'est à dire à la vraye sanctification des ames, que les elemens d'Euclide, ou la Metaphysique d'Aristote. Pour nous chers Freres, puis que Dieu nous a fait la grace de rétablir son Evangile au milieu de nous, contentons nous de ce tresor si precieux ; Aimons la simplicité ; Fuyons

la curiosité & la subtilité ; & laissant là leurs productions, tenons nous à la seule verité, qui est à edification: Que nos chaires ne nous proposent, & que vos oreilles ne desirent & ne reçoivent, que ces divines choses, que S. Paul nous a recommandées. Bornons y toute nôtre étude ; & travaillons à amander nos meurs, & à purifier nôtre vie plustost qu'à aiguïser ou à embellir nos esprits ; par l'acquisition penible d'une science vaine, qui enfle & ne sert de rien. Mais l'Apôtre ne veut pas seulement, que Tite propose la verité salutaire à ses auditeurs. Il veut qu'à l'enseignement il joigne l'exhortation ; *Propose ces choses* (dit-il) *& admoneste*. Il entend qu'il leur explique les devoirs du Christianisme, non comme des choses indifferentes, remettant à leur option de les suivre ou de les laisser : mais comme necessaires ; leur en decouvrant les raisons, & l'interest qu'ils ont de les pratiquer ; & leur montrant combien il est iuste & honeste & vtile de s'addonner à cette estude ; touchant leurs ames par toutes les considerations qui nous font aymer & embrasser vn dessein, pour les porter à la sanctification Chrétienne. Car c'est ce que signifie le

mot d'admonester ou d'exhorter, qu'il a icy employé. Ce n'est pas declarer simplement à vn homme quel est son devoir; C'est l'y pousser & l'y induire; c'est le coniuurer de s'y appliquer, luy en remontrant l'equité, l'vtilité, & la necessité. Enfin il veut que l'exhortation soit accompagnée de censures & de reprimendes, s'il rencontre des personnes qui manquent à leur devoir: *Redarguë*, dit-il, c'est à dire reprendre de leur faute, & mets peine à les en conveindre, leur faisant voir le tort qu'ils se font, & l'offense qu'ils commettent contre Dieu & leurs prochains, en ne suivant pas la regle de l'Évangile. Et afin que la réprimende ait plus de poids, il luy ordonne de redarguër les pecheurs *avec toute autorité de commander*: Il est vray que les Pasteurs sont seruiteurs des fideles, qu'ils conduisent; & qu'il leur est defendu de se porter comme *s'ils avoient domination sur les heritages du Seigneur*. Mais puis qu'ils sont ministres de Dieu, & dispensateurs de ses mysteres, par luy établis en sa maison, pour annoncer de sa part & en son nom la grace & la verité de son Fils, il est clair qu'à cet esgard ils ont quelque autorité; c'est à dire le droit de commander

i. Pier. 5

3.

aux hommes ce qui est de leur devoir tant envers Dieu, qu'envers leur prochain; & que quiconque les rejette ou les méprise, offence grièvement le Seigneur, & attire son jugement sur luy; comme coupable non simplement d'avoir violé ses commandemens, mais aussi d'avoir choqué son ordre & son autorité. C'est donc icy que le serviteur de Dieu doit agir avec vigueur & fermeté; avançant hardiment la doctrine de l'Évangile, non comme vne opinion flotante & douteuse, qui puisse estre rejettée impunement; mais comme vne vérité celeste & divine telle quelle est en effet; que nul ne peut violer sans se perdre. Et c'est pourquoy l'Apôtre après avoir ainsi instruit le Pasteur, se tournant aux brebis leur defend de le mépriser; *Que nul* (dit-il) *ne te méprise*. Il rapporte cela à la cause presente. Car la demangeaison de la curiosité, & l'amour & l'admiration de la subtilité fait souvent mépriser aux hommes les preceptes de la vie & de la morale Chrétienne, comme des choses trop communes, & trop familiares. L'Apôtre pour leur conserver le respect qui leur est deu, & pour maintenir l'autorité des serviteur, de Dieu defend à tous les

de Dieu, soyent assujetties aux ordres des hommes; sur tout quand ils sont infideles, ou idolatres. Pour empescher que ce faux discours ne nous éblouïst les yeux, & ne nous jettast dans vn desordre pernicieux à nos propres ames, & outrageux à la gloire de l'Evangile, le saint Apôtre a expressement touché cette partie de nôtre devoir; nous la recommandant & souvent & instamment. Et l'experience n'a que trop montré, combien cette prudence étoit necessaire: puis que nonobstant les enseignemens si clairs & si excellens qu'il nous a donnez sur ce sujet, il n'a pas laissé de se trouver sur tout en ces derniers sieclès, des gens, qui se flatant eux-mesmes dans la vanité de leur orgueil, ont malheureusement abusé des avantages spirituels de la grace, pour secotier le joug des puissances établies de Dieu dans la societé des hommes. C'est pour nous détourner de leur faute, & pour justifier l'Evangile de leur crime, que S. Paul conjure Tite & en sa personne tous les ministres du Seigneur d'admonester les Chrétiens, commis à leur soin, *de s'assujettir & d'obeir aux principautez & puissances, étant prests à toute bonne œuvre.* Mais avant que de luy don-

ner cét ordre, il luy recommande dans le dernier verset du chapitre deuxiesme les leçons, qu'il luy a faites; luy enjoignât expressément de les proposer & repeter aux fideles; de les admonester; de les redarguer avec autorite s'ils y manquent; & leur denonceant à tous, de ne le point mépriser. Ainsi aurons nous deux points à traiter en cette action, s'il plaist au Seigneur; selon les deux devoirs, que l'Apôtre y prescrit aux Pasteurs de l'Eglise; l'un general de bien prescher aux fideles de leur troupeau toutes les choses, qui leur sont presentées cy-devant; l'autre particulier de les avertir & admonester nommément de se rendre sujets aux principautez & puissances.

Pour le premier de ces deux points, S. Paul s'en explique en ces mots, *Propose ces choses (dit-il) & admoneste; & redargue avecque toute autorité de commander. Que personne ne te méprise.* Dans ces paroles il comprend comme vous voyez, deux devoirs; l'un du Pasteur envers le peuple; qu'il l'enseigne, qu'il l'admoneste, & le redargue; L'autre du peuple envers le Pasteur, *qu'il ne le méprise point.* Ils sont tous deux d'une grande étendue; & j'en tou-

cheray seulement ce qui est précisément du dessein de l'Apôtre en ce lieu, & qui est nécessaire pour en bien entendre le sens. Il veut donc premièrement que le Pasteur *propose ces choses*; celles dont il vient de parler, c'est à dire comme vous le pouvez voir en le relisant, ce qu'il a dit cy-devant de la gravité, sobriété, tempérance, foy, patience, charité, & honnêteté des personnes aagées; de la modestie, sagesse, & pureté des jeunes; de l'amour & du respect des femmes pour leurs maris, de la sujettion & complaisance des serviteurs pour leurs maistres, & des autres semblables devoirs de la pieté & sainteté Chrétienne commandez par l'Evangile, & fondez sur la grace que Dieu nous a faire en son Fils. Ce sont là les choses qu'il a expliquées jusques icy dans ce chapitre; & qu'il entend maintenant, quand il dit, *Propose ces choses*. Il avouë qu'il avoit desja commandé à Tite de les enseigner à ses auditeurs, quand apres avoir rejeté les fables & les ordonnances humaines, que les faux docteurs mettoient en avant, il ajoutoit en suite au commencement de ce chapitre, *Mais toy propose les choses, qui conviennent à la saine doctrine;*

que le hommes anciens soyent sobres, & ce qui
 suit jusques au dernier verset. Mais je
 soutiens, que ce n'est pas en vain ny sans
 raison, qu'il luy repete encore le mesme
 ordre, pour luy donner à entendre, que
 ce n'est pas assez d'expliquer ces choses
 vne fois ou deux à son peuple; mais qu'il
 faut les rebatre incessamment, sans jamais
 se lasser de leur recommander cette sainte
 doctrine. Il veut que ce soit toute la
 matiere de sa predication; qu'il l'a pres-
 che continuellement, qu'il y insiste en
 temps, & hors temps, comme il parle ail-
 leurs. Car quand il dit pour la deuxiesme
 fois, *Propose ces choses*, ou comme porte
 l'original, *parle de ces choses*, c'est à dire ^{ἑκαστα}
 enseigne les, comme lisent quelques ^{ἀειδεῖς}
 exemplaires, il exclut couverte-
 ment toute autre chose du sujet de sa predication.
 Il fait à peu pres comme cét ancien mai-
 stre de l'eloquence, qui étant interrogé
 quelle étoit la premiere partie de l'ora-
 teur, & ayant répondu, que c'étoit l'a-
 ction ou la prononciation; répondit en-
 core la mesme chose, quand on luy de-
 manda quelle étoit la deuxiesme, & la
 troisieme. S. Paul semblablement, si
 vous luy demandez quel est le premier

devoir de Tite, c'est à dire d'un bon & louable Pasteur de l'Eglise, répond que c'est de proposer la sainte doctrine, qu'il vient de nous expliquer. Si vous le pressés de vous dire quel est son deuxiesme, & son troisieme devoir, il vous répond encore comme auparavant, que c'est de bien proposer ces choses; & de ne cesser de les représenter à ses auditeurs avec toute sorte de remonstrances, & de reprimendes, jusques à ce qu'il les ait vivement, & profondement imprimées dans leurs cœurs. Il veut dire enfin que c'est là toute la tâche; qu'il doit bannir de ses predications toutes autres choses, quelque couleur ou apparence qu'elles ayent. Et certes il a bien raison Mes Freres. Car puis que votre salut est l'unique fin de notre predication; & que nous ne vous parlons, que pour vous edifier; qui ne voit que la seule doctrine de la sanctification doit remplir toutes nos actions? Elle seule suffit à vous sauver; & tout le reste n'y sert de rien sans elle. Les épines & les subtilitez de la curiosité; les fleurs, & les graces de l'erudition ne sont pas la pâture de vos ames; Elles ne sont bonnes pour le plus qu'à vous exercer ou à vous divertir. Il n'y a

que la grace de I E S U S - C H R I S T , & sa foy fructificante en bonnes œuvres , qui soit capable de vous edifier à salut. Mais outre l'utilité & la nécessité de la doctrine ; l'orgueil & la delicateffe des hommes a encore obligé l'Apôtre à recommander cette predication avecque tant d'instance. Car quelque saines & salutaires, quelque belles & excellentes que soyent les choses , que S. Paul nous donne pour matiere de nôtre predication ; il faut pourtant avouër , que nôtre jugement est naturellement si pervers , que nous nous dégoutons incontinent de cette importante & seule nécessaire verité de Dieu. Et les Pasteurs & les brebis s'ennuient bien tost , les vns de la proposer, & les autres de l'écouter ; & nous sommes si badins , que nous aimerions beaucoup mieux des fables , ou des subtilitez de neant , ou l'ecume luisante de la sapience, ou de l'eloquence mondaine ; semblables aux vieux Israélites , dont le goust étoit si extravagant , que dédaignant la manne de Dieu, ils soupiroient apres les aux & les oignons de l'Egypte, preferant sortemêt l'acrimonie picquante, & la puanteur de ces viandes grossieres, à la douceur & aux de-

lices du pain eeleste. Pour châtier vn appetit si deraisonnable , & pour arrester les predicateurs dans leurs legitimes bornes, S. Paul à redoublé l'avertissement, qu'il donne à Tite *de proposer les choses*, qu'il luy a expliquées, au peuple Chrétien ; de ne se point laisser aller, ny à l'inclination de sa propre vanité, ny au dégoust de ses auditeurs, pour leur servir d'autres viandes, que celles, qu'il vient de luy recommander. Et pleust à Dieu que son ordre eust été religieusement suiuy par les ministres de Christ ! La philosophie & la superstition n'eussent pas inondé, comme elles ont fait, la theologie des Chrétiens ; elles n'eussent pas remply leurs chaires, leurs écoles, & leurs livres de leurs inventions fades & creuses & inutiles ; de ce grand nombre de traditions, de ceremonies, d'ordonnances, de decisions, & de questions, qui ne servent non plus à l'edification, c'est à dire à la vraye sanctification des ames, que les elemens d'Euclide, ou la Metaphysique d'Aristote. Pour nous chers Freres, puis que Dieu nous a fait la grace de rétablir son Evangile au milieu de nous, contentons nous de ce tresor si precieux ; Aimons la simplicité ; Fuyons

la curiosité & la subtilité ; & laissant là leurs productions, tenons nous à la seule vérité, qui est à edification: Que nos chaires ne nous proposent, & que vos oreilles ne desirent & ne reçoivent, que ces divines choses, que S. Paul nous a recommandées. Bornons y toute nôtre étude ; & travaillons à amander nos meurs, & à purifier nôtre vie plustost qu'à aiguïser ou à embellir nos esprits ; par l'acquisition penible d'une science vaine, qui enfle & ne sert de rien. Mais l'Apôtre ne veut pas seulement, que Tite propose la vérité salutaire à ses auditeurs. Il veut qu'à l'enseignement il ioigne l'exhortation ; *Propose ces choses* (dit-il) *& admoneste*. Il entend qu'il leur explique les devoirs du Christianisme, non comme des choses indifférentes, remettant à leur option de les suivre ou de les laisser : mais comme nécessaires ; leur en decouvrant les raisons, & l'intérest qu'ils ont de les pratiquer ; & leur montrant combien il est iuste & honeste & vtile de s'addonner à cette estude ; touchant leurs ames par toutes les considérations qui nous font aymer & embrasser un dessein, pour les porter à la sanctification Chrétienne. Car c'est ce que signifie le

mot d'admonester ou d'exhorter, qu'il a icy employé. Ce n'est pas declarer simplement à vn homme quel est son devoir; C'est l'y pousser & l'y induire; c'est le coniuurer de s'y appliquer, luy en remontrant l'equité, l'vtilité, & la necessité. Enfin il veut que l'exhortation soit accompagnée de censures & de reprimendes, s'il rencontre des personnes qui manquent à leur devoir: *Redarguë*, dit-il, c'est à dire reprendre les de leur faute, & mets peine à les en conveindre, leur faisant voir le tort qu'ils se font, & l'offense qu'ils commettent contre Dieu & leurs prochains, en ne suivant pas la regle de l'Évangile. Et afin que la réprimende ait plus de poids, il luy ordonne de redarguër les pecheurs *avec toute autorité de commander*. Il est vray que les Pasteurs sont seruiteurs des fideles, qu'ils conduisent; & qu'il leur est defendu de se porter comme *s'ils avoient domination sur les heritages du Seigneur*. Mais puis qu'ils sont ministres de Dieu, & dispensateurs de ses mysteres, par luy établis en sa maison, pour annoncer de sa part & en son nom la grace & la verité de son Fils, il est clair qu'à cet esgard ils ont quelque autorité; c'est à dire le droit de commander

i. Pier. 5.
3.

aux hommes ce qui est de leur devoir tant envers Dieu, qu'envers leur prochain; & que quiconque les rejette ou les méprise, offence grièvement le Seigneur, & attire son jugement sur luy; comme coupable non simplement d'avoir violé ses commandemens, mais aussi d'avoir choqué son ordre & son autorité. C'est donc icy, que le serviteur de Dieu doit agir avec vigueur & fermeté; avançant hardiment la doctrine de l'Évangile, non comme vne opinion flotante & douteuse, qui puisse estre rejettée impunement; mais comme vne vérité celeste & divine telle quelle est en effet; que nul ne peut violer sans se perdre. Et c'est pourquoy l'Apôtre après avoir ainsi instruit le Pasteur, se tournant aux brebis leur defend de le mépriser; *Que nul* (dit-il) *ne te méprise.* Il rapporte cela à la cause presente. Car la demangeaison de la curiosité, & l'amour & l'admiration de la subtilité fait souvent mépriser aux hommes les preceptes de la vie & de la morale Chrétienne, comme des choses trop communes, & trop familiares. L'Apôtre pour leur conserver le respect qui leur est deu, & pour maintenir l'autorité des serviteur, de Dieu defend à tous les

fideles de le mépriser sous ce faux pretexte, voulant qu'ils l'honorent constamment & reçoivent sa parole avecque reverence, encore qu'il ne leur presche que ces choses, ou les reprenne vivement pour les avoir dédaignées. Quelques-vns tiennent que ces paroles s'adressent à Tite; & signifient, qu'il ait à se conduire tellement, qu'il ne puisse estre méprisé. Mais les epîtres de S. Paul étant écrites pour toutes les Eglises, où il les envoyoit, & non simplement pour les personnes, à qui il les adressoit; je ne voy rien qui nous empesche de dire, que cette leçon appartient aux fideles de Crete, au milieu desquels Tite travailloit; n'y ayant nulle doute qu'il ne leur ait communiqué ces enseignemens de son Maître pour y prendre la part qu'ils y avoient. C'est-là ce que l'Apôtre recommande icy en general & à Tite de bien prescher la doctrine salutaire aux fideles, & aux fideles de recevoir sa predication avecque respect. Apres cet advertissement il revient aux preceptes des mœurs; & ayant mis la paix & l'ordre dans les familles, il montre à son disciple quel est le devoir des Chrétiens envers les Princes de l'état, où ils vivent; *Admo-*
neste

nestes les (dit-il) qu'ils soyent sujets aux prin-
cipantez & puissances ; qu'ils leur obeissent ;
& qu'ils soyent prests à toute bonne œuvre.
 Ce point est de tres-grande importance ;
 parce que toute nôtre vie se passant dans
 les terres & sous les loix des puissances,
 qui gouvernent le monde, si nous ne som-
 mes bien resolu de ce que nous leur de-
 vons, il ne sera pas possible, que nous ne
 tombions à toute heure en des fautes tres-
 lourdes, & tres-dangereuses, & qui au-
 ront de longues & funestes suites tant
 pour nous, que pour l'Eglise, & pour la re-
 ligion, dont nous faisons profession. Il y
 avoit encore alors cecy de particulier,
 qu'outre l'orgueilleuse inclination que
 nous avons tous à la liberté, ou pour
 mieux dire à la licence, ne pouvant souf-
 frir le joug qu'avec peine, la diversité de
 la religion rendoit celuy des Princes de ce
 temps-là odieux aux Chrétiens ; l'Empe-
 reur Romain, sous lequel ils vivoient,
 étant Payen & ennemy de la verité, luy &
 tous ses officiers. Les Juifs, d'entre les-
 quels étoit venu l'Evangile, leur avoient
 encore montré vn tres-mauvais exemple
 en cét endroit ; toute l'histoire de ces sie-
 cles là étant pleine des rebellions de cette

B b

miserable nation, qui enflée des vains avantages de sa noblesse, & du sang des Patriarches, d'où elle étoit descendue, ne cessa jamais de regimber contre l'autorité des Romains, jusques à ce qu'accablée de coups elle perdit le courage avecque la force. Il se peut aussi faire que quelques-vns des Chrétiens infectez de l'erreur des Juifs se portassent à dédaigner l'empire d'un Prince idolatre & étranger, sous ombre que Dieu ordonne expressement dans la Loy de Moïse, que le Roy de son peuple soit d'entre leurs freres, & non un étranger. Pour ces raisons & autres semblables les Saints Apôtres ont pris un grand soin d'informer exactement les Chrétiens de l'obéissance qu'ils devoient aux Princes sous lesquels ils vivoient. Vous sçavez avec quelle diligence S. Paul traite ce sujet dans l'épître aux Romains; où pour couper toute la difficulté des la racine, & mettre à neant tous les vains pretextes des Juifs, il pose dès l'entrée, que toutes les puissances, qui sont en état, sont ordonnées de Dieu; de sorte que l'on ne peut leur résister sans s'opposer à son ordonnance; concluant qu'il leur faut être sujets non seulement pour la colere, c'est à dire

Dent.

17. 15.

Rom.

13. 1. 2. 5.

pour les peines que nous attirerions sur nous en les choquant, mais aussi pour la conscience. S. Pierre nous en fait vne leçon toute semblable ; nous commandant de nous rendre *sujets pour l'amour de Dieu à tous ces ordres établis entre les hommes, soit au Roy, soit aux Gouverneurs & Officiers* ; & il finit ce discours par cette grave sentence, *Craignez Dieu ; honorez le Roy*. Icy donc S. Paul declare conformément, que les Chrétiens de l'isle de Candie soyent sujets à leurs Princes & Magistrats ; Et toutes ses paroles sont dignes de grande consideration, & *Admoneste les* (dit-il) *qu'ils soyent sujets aux principautez & puissances ; qu'ils leur obeissent*. Premièrement il établit l'autorité des Princes souverains, & de tous leurs officiers, en ce qu'il nous assujettit nommément *aux principautez & puissances*. Car il est clair que comme par les *principautez*, il entend les puissances souveraines, les Rois, ou les états sous lesquels nous vivons en chaque pays ; ainsi par les *puissances*, qu'il ajoute, il signifie leurs ministres, c'est à dire les Gouverneurs des provinces & des villes, & leurs Lieutenans, les Juges, & Intendants, & tous les autres offi-

1. pierr.
2. 13. 14.
17.

1. pierr.
2. 13.

ciers , à qui le Souverain donne quelque part dans l'adminiltration publique ; leur communiquant pour cét effet quelque portion convenable du droit & de l'autorité, dont la source & la plenitude reside proprement en luy. S. Pierre a aussi expressement distingué ces deux degrez de puissance ; nommant l'un *le Roy*, ou *le Prince*, qui est par dessus les autres ; & l'autre *les Gouverneurs*, qui sont envoyez de luy ; & assujettissant expressement les Chrétiens aux vns, & aux autres. En effet l'autorité du Souverain ne peut estre établie que celle de ses vrais & legitimes ministres & officiers ne le soit aussi pareillement ; puis que tout ce qu'ils ont de puissance, est vne partie, & comme vn rayon de la leur ; de sorte que leur autorité ne peut estre choquée ou méprisée, que celle du Souverain ne le soit aussi en quelque sorte. Seconde-ment il faut remarquer, que ces Princes & officiers, a qui l'Apôtre assujettit les Chrétiens, étoient tous alors des Payens & des infideles ; & mesme, ce qu'il ne faut pas oublier, que le Souverain, c'est à dire l'Empereur Romain, étoit non seulement idolatre, mais de plus encore le grand Pontif, du Paganisme, comme qui di-

roit, le Pape des idolatres. Car chacun
 sçait que Jules Cesar & tous les Princes
 qui luy succederent dans l'empire des
 Romains, avoient attaché à leur person-
 ne l'une & l'autre souveraineté ; celle de
 l'état, & celle de la religion ; étant tout
 ensemble Princes & Pontifes. A quoy il
 faut encore ajouter, que l'Empereur de ce
 temps-là, c'est à dire Claude, sous lequel
 les sçavans estiment avec grande appa-
 rence que S. Paul écrivit cette epître ; ou-
 tre l'idolatrie & la haine de la vraye reli-
 gion, qu'il fit assez paroistre par le bannis-
 sement des Juifs hors del'Italie, étoit vn
 homme brutal & stupide, ayant à peine
 le sens commun, bien loin d'estre capable
 de gouverner vne si grande monarchie.
 Et neantmoins vous voyez que S. Paul
 respecte tellement le sacré caractere de la
 principauté, qui étoit en luy, que sans con-
 siderer aucune des mauvaises qualitez de
 sa personne, il veut que tous les fideles le
 servent & luy soyent sujets, & que le re-
 connoissant pour l'Oint de Dieu, ils luy
 rendent vne prompte & franche sujettion.
 En apres c'est aussi vne chose digne de
 consideration que l'Apôtre assujettit aux
 puissances civiles tous les fideles de Crete.

L. Cap.
 Hist.
 Apost.
 p. 66.

Bb iiij

indifferemment sans en faire aucune distinction à cét égard, comme s'il y en eust eu quelques vns exemts de cette sujettion; *Admoneſte les* (dit-il) c'est à dire tous les Chrétiens de cette isle; (Car il est evident que c'est d'eux qu'il parle) qu'ils *ſoyent ſujets aux principautez*. Certainement ils étoient donc tous ſujets; ils devoient tous obeiffance; & par conſequent les miniſtres de la religion auſſi bien que les autres; étant evident qu'il y en avoit desja d'établis dans les Eglises de Candie. De plus il faut remarquer en quatrieſme lieu, que cette ſujettion, qu'il leur enjoit, n'exclut pas ſeulement la reſiſtance & le ſoulevement, & ne comprend pas ſeulement la ſoumiſſion, la reverence, & la reconnoiſſance du Souverain en qualité de nôtre Prince, & de nos magiſtrats en qualité de ſes officiers; mais de plus encore l'obeiffance a leurs loix & volentez, que S. Paul nomme icy expreſſement, nous ordonnant, non ſeulement de leur eſtre ſujets, mais auſſi nommément de leur obeir. Eſtime auſſi fort bonne & fort conſiderable la remarque de quelques interpretes ſur ce que dit l'Apôtre, *qu'ils ſoyent ſujets*, que la parole dont il vſe dans l'original, ne ſi-

nifie pas simplement dans le stile com-
 nun de ces divins auteurs, *estre sujets*,
 nais plutôt *s'assujettir soy mesme*; ou se
 endre sujet; comme il est clair par les au-
 res lieux, où ils employent ce mesme ^{Eph. 5.}
 mot pour exprimer que la femme se doit ^{2.2.}
 endre sujette à son mary; & nos Bibles ^{Col. 3.}
 ont ainsi traduit, tant en l'épître aux Ro- ^{18.}
 nains, où S. Paul dit, que *l'affection de la* ^{Rom.}
chair ne se rend point sujette à la loix de Dieu, ^{2.2.}
 qu'en la premiere de S. Pierre, où parlant ^{1. piere}
 précisément du mesme sujet dont il est icy ^{2.13.}
 question, *Rendez-vous sujets (dit-il) à tout*
ordre humain pour l'amour de Dieu. L'Apô-
 tre veut donc que les Chrétiens se rendent
 sujets, & s'assujettissent eux-mesmes aux
 puissances superieures; c'est à dire qu'ils
 se soumettent à leur autorité, non comme
 les mauvais sujets, par la contrainte, &
 par la violence de leur puissance à laquel-
 le il ne peuvent resister, mais par leur pro-
 pre jugement; parce qu'ils sçavent, que
 c'est la volonté & l'ordre de Dieu; pour la
 conscience, comme dit S. Paul ailleurs, &
 non pour la crainte de leur colere seule-
 ment. Enfin il faut encore considerer en
 sixiesme & dernier lieu, que cette doctri-
 ne de la sujettion, que les fideles doivent.

aux puissances superieures, est si importante, & si necessaire, que l'Apôtre ne se contente pas de l'établir icy, & ailleurs si hautement, & si clairement; mais commande encore expressement à Tite son disciple, & en sa personne à tous les ministres de l'Évangile, de la ramentevoy soigneusement à leurs auditeurs; de la prescher dans leurs assemblées, & de les en avertir si souvent & si fidelement, que jamais ils ne la puissent oublier; *Admoneste les* (dit-il) *ou leur ramentoy, qu'ils s'assujettissent aux principautez & puissances.* D'où il paroist que c'est vne verité necessaire, que nous ne pouvons ignorer sans nous mettre en danger d'offenser Dieu mortellement, & de perdre le salut; & que les Pasteurs manquent à leur devoir, quand pour quelque consideration mondaine ils la taisent & la suppriment au milieu de leurs peuples; & beaucoup plus encore, quand emportez par vn esprit ennemy de l'Évangile, ils l'impugnent & la détruisent, incitant les Chrétiens au soulevemēt & à la sedition contre le Prince & ses officiers. Mais le S. Apôtre ayant ainsi ordonné à Tite d'instruire fidelement son peuple d'estre sujet & obeissant aux puissan-

ces superieures, ajoûte, *qu'ils soient prests à toute bonne œuvre.* Cecy, & ce qui suit appartient encore au mesme propos, & il ne l'ajoûte que comme vn moyen fort propre à retenir les Chrétiens dans l'obéissance. Car il est certain, & a esté remarqué par de grands politiques, que les plus Tacite méchans & ceux qui valent le moins sont toujourns ceux qui portent le joug avecque le plus d'impatience. L'impieté, la débauche, l'insolence, l'inhumanité, l'orgueil, & autres vices semblables sont les causes, & comme les pinières des rebellions dans les états, dans les familles, & dans les armées. C'est de tels esprits qu'elles commencent toujours. L'Apôtre donc pour rendre les Chrétiens souples & soumis aux puissances ordonnées de Dieu, veut qu'ils renoncent à tous ces vices, & aux œuvres infructueuses où ils portent les hommes, & qu'au lieu de cette pernicieuse disposition, ils s'étudient à toute honnesteré & vertu, étans toujours prests à en faire les bonnes & saintes œuvres, toutes les fois que Dieu leur en presente l'occasion; que ce soit là l'exercice de leur vie, & la teinture de leurs ames. C'est vn excellent remede contre

les excès des esprits broüillons & seditieux. Car tout homme qui veut vivre honnestement & vertueusement, se soumet volontiers aux loix & aux puissances supérieures ; étant evident que puis qu'elles sont établies pour la conservation du genre humain , nul ne les peut choquer , ou ébranler leur joug sans se declarer ennemy de toute droiture , & honnesteté , & en quelque façon de l'humanité mesme. Et cela paroist assés par l'expérience ; qui découvre tous les jours , que les auteurs des rebellions , quelque haut qu'ils fassent ordinairement sonner la bonté de leurs intentions pour la reformation & le bonheur du monde, ne couvent sous ces beaux & specieux pretextes , que les pernicieux desseins de leur avarice , ou de leur ambition, ou de leur vangeance, ou de quelque autre passion inhumaine & dénaturée. Les *bonnes œuvres* , où l'Apôtre nous appelle pour nous preserver de ces venins, sont les actions des vertus opposées à ces vices, & à ces passions des hommes mondains ; les œuvres de la charité, de l'humilité, de la temperance, de l'honesteté ; les fruits de la modestie, de la douceur, de la debonnaireté, de la patience ; tout ce qui est digne de

Evangile de IESVS CHRIST, & de la profession que nous faisons d'estre ses disciples. Il veut que nous soyons prests à cela; toujours en état d'offrir à Dieu quelqu'un de ces sacrifices mystiques de charité & de benificence, qui luy sont si agreables & le si bonne odeur entre les hommes; tout au contraire de ces abominables & rebelles qu'il décrivoit cy devant; qui étant prests au trouble, & à la seduction étoient Tit. 16
reprovez à toute bonne œuvre. Voyla, Fideles, quelle est la doctrine constante de S. Paul & des autres Apôtres, touchant la sujettion & l'obeissance deüe aux principautés & puissances. Ils l'establirent si bien dans la creance des Chrétiens, qu'elle y est demeurée ferme & inébranlable par l'espace de plus de mille ans, sans souffrir aucune contradiction fort considerable. Ceux des trois premiers siècles vivoient sous des Princes idolatres; la plus grand part persecuteurs de la foy; sous les Nérons, les Domitiens, les Diocletiens, & autres qui épandirent tant de sang Chrétien. Mais toute la violence & la barbarie qu'ils exercerent sur eux, ne peut jamais leur arracher du cœur la reverence, & la sujettion, que IESVS

CHRIST leur avoit commandée. Ils auroient mieux souffrir par milliers les supplices les plus cruels, que résister aux puissances établies de Dieu, & retenant constamment la pureté de son service malgré les edits impies des Empereurs, ils obéissoient volontiers à toutes leurs autres volontez; & protestoient hautement au milieu de leurs martyres, qu'ils reconnoissent ces mesmes Princes sanguinaires, qui les faisoient souffrir, pour les premiers de tous les hommes, pour les ministres de Dieu, les seconds apres luy; sans mettre aucune puissance moyenne entre sa majesté & la leur. Et bien qu'il se passast souvent dans l'état de ces cruels Princes des troubles, des soulevemens, & des guerres civiles contr'eux; jamais les Chrestiens n'estoient d'autre party que du leur. Nous sommes diffamés, (disent-ils) de ne pas respecter la majesté de l'Empereur; Et toutefois on n'a jamais peu trouver de Chrestiens dans les factions des Nigriens, des Albinien, ou des Cassiens. (ce sont les noms des rebelles, qui s'étoient soulevés contre l'Empereur Severe.) Il n'y a eu que les persecuteurs des Chrestiens, qui ayent esté ennemis des

Tertul.
in Apo-
log.

Tertul.
ad Sca-
pul. c. 2.
p. 85. 86.

Empereurs. Le Chrétien n'est ennemy d'aucun homme ; comment le seroit-il de l'Empereur ? Scachant que c'est son Dieu qui l'a érably, il n'est pas possible qu'il ne l'aime & ne le revere, & ne souhaite son bien, & la prosperité de tout son Estat. Nous l'honorons & le servons comme vn homme, à qui Dieu a donné toutes ses creatures en main, & qui n'a que Dieu seul au dessus de luy ; & qui est vrayement plus grand que tous les hommes, en ce qu'il n'y a que le seul vray Dieu, qui soit plus grād que luy. Depuis ils eurent la mesme fidelité pour Constance, bien que fauteur des Ariens, & persécuteur des Catholiques ; pour Iulien, bien que deserteur du Christianisme, & passionné adorateur du Paganisme ; & pour Valens Arien furieux ; & S. Ambroise avecque tout son peuple n'opposa à la persécution de Valentinien & de Iustine sa mere, que les larmes, les veilles & les prieres. *Je pleureray (dit-il) je me plaindray ; je gemiray. Je n'ay point d'autres armes contre la violence des Goths. Je ne puis ny ne dois resister autrement.* Combien furent éloignez de cette pratique les sentimens & les exemples du Pape Hildebrand nommé Gregoire 7. & de la plus

1. s. ep.
orat.
contr.
Aux.

grand part de ses successeurs ? qui élevés par divers moyens au comble d'une puissance mondaine, n'ont plus rien voulu souffrir au dessus d'eux ? prétendant de mettre les Rois & les Empereurs sous leurs pieds & de les despoüiller de leurs estats & de leurs couronnes à leur fantaisie ? S. Paul ordonne icy aux Chrestiens de son temps, qu'ils s'assujettissent à vn Prince Payen ; & il s'est treuvé des Papes, qui ont defendu aux fideles sous peine d'excommunication d'obeir ou de s'assujettir à leurs Princes, bien que Chrestiens. Gregoire 7. Innocent 3. Innocent 4. Clement 6. en yserent ainsi, quand ils entreprirent hardiment, chacun en leur temps de deposer les Empereurs Henry 4. a Othon 4. b Frideric Barberouffe, c & Louys 4. d Et du temps de nos Peres Pic V. publia de semblables bulles contre Elizabeth reine d'Angleterre, e pour n'en point alleguer d'autres exemples : La nuit est elle plus contraire au jour, que l'attentat de ces gens à la doctrine de S. Paul ? L'vn dit, *Obeïsses aux Princes, mesmes aux Payens ; Les autres crient. Rebellez-vous contre les Princes, bien qu'ils soient Chrestiens. Je sçay bien que les fauteurs, de leur pre-*

a a. D.

1076.

b a. D.

1210.

c a. D.

1245.

d a. D.

1346.

e G. Ca-

tena en

la vie

de Pic

P. 309.

somption, & d'autres broüillons encore alleguent, *f* que si les premiers Chrestiens se sont soumis à leurs Princes, ils l'ont fait par impuissance, & non de leur volonté; & que l'ordre que leur en donnent les Apôtres est plutôt l'adresse d'une prudence, qui souffre ce qu'elle ne peut changer, qu'un commandement de conscience. Mais c'est combler la honte de leur mauvaise cause par une impudence toute manifeste. Car en quel lieu de l'Escriture ont-ils treuvé cette belle exposition? Certainement S. Paul sçait bien distinguer les choses qu'il faut faire par la contrainte de la nécessité d'avec celles qu'il faut faire par le devoir de la conscience; Il sçait bien separer ce que nous devons à la charité, ou à la prudence d'avec ce que nous devons à la justice & à l'ordre de Dieu; comme il le fait expressement dans la dispute de l'usage des viandes, & des choses consacrées aux idoles. Si la sujettion aux Princes Payens estoit de cette nature; pourquoy ne nous en a-t-il avertis? Pourquoy nous la commande-t-il simplement & absolument? Mais que dis-je qu'il ne nous a donné nul avis de cette belle distinction? L'ay desja rapporté un passage de l'épître aux

f Bellar.
l. 5. de
Pont.
R. c. 7 §
Quod si

Rom. 13.
14. 15. 1.
Cor. 10.
28. 29.

indifferemment sans en faire aucune distinction à cét égard, comme s'il y en eust eu quelques vns exemts de cette sujettion; *Admoneſte les* (dit-il) c'est à dire tous les Chrétiens de cette isle; (Car il est evident que c'est d'eux qu'il parle) qu'ils *ſoyent ſujets aux principautez*. Certainement ils étoient donc tous ſujets; ils devoient tous obeiffance; & par conſequent les ministres de la religion auſſi bien que les autres; étant evident qu'il y en avoit desja d'établis dans les Eglises de Candie. De plus il faut remarquer en quatriefme lieu, que cette sujettion, qu'il leur enjoit, n'exclut pas ſeulement la reſiſtance & le ſoulevement, & ne comprend pas ſeulement la ſoumiſſion, la reverence, & la reconnoiſſance du Souverain en qualité de nôtre Prince, & de nos magiſtrats en qualité de ſes officiers; mais de plus encore l'obeiffance a leurs loix & volontez, que S. Paul nomme icy expreſſement, nous ordonnant, non ſeulement de leur eſtre ſujets, mais auſſi nommément de leur obeïr. Je ſtyme auſſi fort bonne & fort conſiderable la remarque de quelques interpretes ſur ce que dit l'Apôtre, *qu'ils ſoyent ſujets*, que la parole dont il vſe dans l'original, ne ſi-

signifie pas simplement dans le stile com-
 mun de ces divins auteurs, *estre sujets*,
 mais plutôt *s'assujettir soy mesme*; ou se
 rendre sujet; comme il est clair par les au-
 tres lieux, où ils employent ce mesme Eph. 5.
 mot pour exprimer que la femme se doit 21.
 rendre sujette à son mary; & nos Bibles Col. 3.
 l'ont ainsi traduit, tant en l'épître aux Ro- 18.
 mains, où S. Paul dit, que *l'affection de la* Rom.
chair ne se rend point sujette à la loix de Dieu, 2.2.
 qu'en la premiere de S. Pierre, où parlant 1. pierr
 précisément du mesme sujet dont il est icy 2.3.
 question, *Rendez-vous sujets (dit-il) à tout*
ordre humain pour l'amour de Dieu. L'Apô-
 tre veut donc que les Chrétiens se rendent
 sujets, & s'assujettissent eux-mesmes aux
 puissances superieures; c'est à dire qu'ils
 se soumettent à leur autorité, non comme
 les mauvais sujets, par la contrainte, &
 par la violence de leur puissance à laquel-
 le il ne peuvent resister, mais par leur pro-
 pre jugement; parce qu'ils sçavent, que
 c'est la volonté & l'ordre de Dieu; pour la
 conscience, comme dit S. Paul ailleurs, &
 non pour la crainte de leur colere seule-
 ment. Enfin il faut encore considerer en
 sixiesme & dernier lieu, que cette doctri-
 ne de la sujettion, que les fideles doivent.

aux puissances superieures, est si importante, & si necessaire, que l'Apôtre ne se contente pas de l'établir icy, & ailleurs si hautement, & si clairement; mais commande encore expressement à Tite son disciple, & en sa personne à tous les ministres de l'Évangile, de la ramentevoy soigneusement à leurs auditeurs; de la prescher dans leurs assemblées, & de les en avertir si souvent & si fidelement, que jamais ils ne la puissent oublier; *Admoneste les* (dit-il) *ou leur ramentoy, qu'ils s'assujettissent aux principautez & puissances.* D'où il paroist que c'est vne verité necessaire, que nous ne pouvons ignorer sans nous mettre en danger d'offenser Dieu mortellement, & de perdre le salut; & que les Pasteurs manquent à leur devoir, quand pour quelque consideration mondaine ils la taisent & la suppriment au milieu de leurs peuples; & beaucoup plus encore, quand emportez par vn esprit ennemy de l'Évangile, ils l'impugnent & la détruisent, incitant les Chrétiens au soulevemēt & à la sedition contre le Prince & ses officiers. Mais le S. Apôtre ayant ainsi ordonné à Tite d'instruire fidelement son peuple d'estre sujet & obeissant aux puissan-

ces superieures, ajoûte, qu'ils soient prests à toute bonne œuvre. Cecy, & ce qui suit appartient encore au mesme propos, & il ne l'ajoûte que comme vn moyen fort propre à retenir les Chrétiens dans l'obéissance. Car il est certain, & a esté remarqué par de grands politiques, que les plus Tacite méchans & ceux qui valent le moins sont toujours ceux qui portent le joug avecque le plus d'impatience. L'impieté, la débauche, l'insolence, l'inhumanité, l'orgueil, & autres vices semblables sont les causes, & comme les pepinières des rebellions dans les états, dans les familles, & dans les armées. C'est de tels esprits qu'elles commencent toujours. L'Apôtre donc pour rendre les Chrétiens souples & soumis aux puissances ordonnées de Dieu, veut qu'ils renoncent à tous ces vices, & aux œuvres infructueuses où ils portent les hommes, & qu'au lieu de cette pernicieuse disposition, ils s'étudient à toute honnesteté & vertu, étans toujours prests à en faire les bonnes & saintes œuvres, toutes les fois que Dieu leur en presente l'occasion; que ce soit là l'exercice de leur vie, & la teinture de leurs ames. C'est vn excellent remede contre

les excès des esprits broüillons & feditieux. Car tout homme qui veut vivre honnestement & vertueusement, se soumet volontiers aux loix & aux puissances supérieures ; étant evident que puis qu'elles sont établies pour la conservation du genre humain, nul ne les peut choquer, ou ébranler leur joug sans se declarer ennemy de toute droiture, & honesteté, & en quelque façon de l'humanité mesme. Et cela paroist affés par l'expérience ; qui découvre tous les jours, que les auteurs des rebellions, quelque haut qu'ils fassent ordinairement sonner la bonté de leurs intentions pour la réformation & le bonheur du monde, ne couvent sous ces beaux & specieux pretextes, que les pernicioeux desseins de leur avarice, ou de leur ambition, ou de leur vangeance, ou de quelque autre passion inhumaine & dénaturée. Les *bonnes œuvres*, où l'Apôtre nous appelle pour nous preserver de ces venins, sont les actions des vertus opposées à ces vices, & à ces passions des hommes mondains ; les œuvres de la charité, de l'humilité, de la tempérance, de l'honesteté ; les fruits de la modestie, de la douceur, de la debonnaireté, de la patience ; tout ce qui est digne de

l'Évangile de IESVS CHRIST, & de la profes-
 sion que nous faisons d'estre ses disciples.
 Il veut que nous soyons prests à cela; tou-
 jours en état d'offrir à Dieu quelqu'un de
 ces sacrifices mystiques de charité & de
 beneficence, qui luy sont si agreables &
 de si bonne odeur entre les hommes; tout
 au contraire de ces abominables & rebel-
 les qu'il décrivoit cy devant; qui étant Tit. 16
 prests au trouble, & à la seduction étoient
reprovez à toute bonne œuvre. Voyla, Fi-
 deles, quelle est la doctrine constante de
 S. Paul & des autres Apôtres, touchant la
 sujettion & l'obeissance deüe aux princi-
 pautés & puissances. Ils l'establirent si
 bien dans la creance des Chrétiens,
 qu'elle y est demeurée ferme & inbran-
 lable par l'espace de plus de mille ans, sans
 souffrir aucune contradiction fort consi-
 derable. Ceux des trois premiers siecles
 vivoient sous des Princes idolatres; la
 plus grand part persecuteurs de la foy,
 sous les Nerons, les Domitiens, les Dio-
 cletiens, & autres qui épandirent tant de
 sang Chrétien. Mais toute la violence &
 la barbarie qu'ils exercerent sur eux, ne
 peut jamais leur arracher du cœur la re-
 verence, & la sujettion, que IESVS

CHRIST leur avoit commandée. Ils aimoient mieux souffrir par milliers les supplices les plus cruels, que résister aux puissances établies de Dieu, & retenant constamment la pureté de son service malgré les edits impies des Empereurs, ils obéissoient volontiers à toutes leurs autres volontez; & protestoient hautement au milieu de leurs martyres, qu'ils reconnoissent ces mesmes Princes sanguinaires, qui les faisoient souffrir, pour les premiers de tous les hommes, pour les ministres de Dieu, les seconds apres luy; sans mettre aucune puissance moyenne entre sa majesté & la leur. Et bien qu'il se passast souvent dans l'état de ces cruels Princes des troubles, des soulèvements, & des guerres civiles contr'eux; jamais les Chrestiens n'estoient d'autre party que du leur. Nous sommes diffamés, (disent-ils) de ne pas respecter la majesté de l'Empereur; Et toutefois on n'a jamais peu trouver de Chrestiens dans les factions des Nigriens, des Albinien, ou des Cassiens. (ce sont les noms des rebelles, qui s'étoient soulévés contre l'Empereur Severe.) Il n'y a eu que les persecuteurs des Chrestiens, qui ayent esté ennemis des

Tertul.
in Apo-
log.

Tertul.
ad Sca-
pul. c. 2.
P. 85. 86.

Empereurs. Le Chrétien n'est ennemy d'aucun homme ; comment le seroit-il de l'Empereur ? Sçachant que c'est son Dieu qui l'a établey, il n'est pas possible qu'il ne l'aime & ne le revere, & ne souhaite son bien, & la prosperité de tout son Estat. Nous l'honorons & le servons comme vn homme, à qui Dieu a donné toutes ses creatures en main, & qui n'a que Dieu seul au dessus de luy ; & qui est vraiment plus grand que tous les hommes, en ce qu'il n'y a que le seul vray Dieu, qui soit plus grãd que luy. Depuis ils eurent la mesme fidelité pour Constance, bien que fauteur des Ariens, & persécuteur des Catholiques ; pour Iulien, bien que deserteur du Christianisme, & passionné adorateur du Paganisme ; & pour Valens Arien furieux ; & S. Ambroise avecque tout son peuple n'opposa à la persécution de Valentinien & de Iustine sa mere, que les larmes, les veilles & les prieres. *Je pleureray* (dit-il) *je me plaindray ; je gemiray. Je n'ay point d'autres armes contre la violence des Goths. Je ne puis ny ne dois resister autrement.* Combien furent éloignez de cette pratique les sentimens & les exemples du Pape Hildebrand nommé Gregoire 7. & de la plus

1. s. ep.
orat.
CONTR.
AUX

grand part de ses successeurs ? qui élevés par divers moyens au comble d'une puissance mondaine, n'ont plus rien voulu souffrir au dessus d'eux ? prétendant de mettre les Rois & les Empereurs sous leurs pieds & de les despoüiller de leurs estats & de leurs couronnes à leur fantaisie ? S. Paul ordonne icy aux Chrestiens de son temps, qu'ils s'assujettissent à vn Prince Payen ; & il s'est treuvé des Papes, qui ont defendu aux fideles sous peine d'excommunication d'obeir ou de s'assujettir à leurs Princes, bien que Chrestiens. Gregoire 7. Innocent 3. Innocent 4. Clement 6. en vserent ainsi, quand ils entreprirent hardiment, chacun en leur temps de deposer les Emperours Henry 4. a Othon 4. b Frideric Barberousse, c & Louys 4. d Et du temps de nos Peres Pic V. publia de semblables bulles contre Elizabeth reine d'Angleterre, e pour n'en point alleguer d'autres exemples : La nuit est elle plus contraire au jour, que l'atentat de ces gens à la doctrine de S. Paul ? L'un dit, *Obeissez aux Princes ; mesmes aux Payens ; Les autres crient. Rebellez-vous contre les Princes, bien qu'ils soient, Chrestiens. Je scay bien que les fauteurs, de leur pre-*

a. D. 1076.
 b. a. D. 1210.
 c. a. D. 1245.
 d. a. D. 1346.
 e G. Ca-
 tentà en
 la vie
 de Pic
 P. 309.

somption, & d'autres broüillons encore alleguent, *f* que si les premiers Chrestiens se sont soumis à leurs Princes, ils l'ont fait par impuissance, & non de leur volonté; & que l'ordre que leur en donnent les Apôtres est plutôt l'adresse d'une prudence, qui souffre ce qu'elle ne peut changer, qu'un commandement de conscience. Mais c'est combler la honte de leur mauvaise cause par une impudence toute manifeste. Car en quel lieu de l'Escriture ont-ils treuvé cette belle exposition? Certainement S. Paul sçait bien distinguer les choses qu'il faut faire par la contrainte de la nécessité d'avec celles qu'il faut faire par le devoir de la conscience; Il sçait bien separer ce que nous devons à la charité, ou à la prudence d'avec ce que nous devons à la justice & à l'ordre de Dieu; comme il le fait expressement dans la dispute de l'usage des viandes, & des choses consacrées aux idoles. Si la sujettion aux Princes Payens estoit de cette nature; pourquoy ne nous en a-t-il avertis? Pourquoy nous la commande-t-il simplement & absolument? Mais que dis-je qu'il ne nous a donné nul avis de cette belle distinction? L'ay desja rapporté un passage de l'épître aux

f Bellar.
l. 5. de
Pont.
R. c. 7 §
Quod si

Rom. 13.
14. 15. 1.
Cor. 10.
28. 29.

Romains, où il l'a rejette & la refute expressément ; protestant qu'il faut estre sujets pour la conscience, & non pour la colère seulement ; & fondant nôtre sujettion sur l'ordonnance de Dieu ; & non sur la violence des hommes ; sur sa loy & sa volonté, & non sur nôtre foiblesse. le laisse le profane mépris qu'ils font des Apôtres, s'imaginant que sous ombre qu'ils n'avoient pas la pompe & les richesses des Papes de Rome, leur puissance fust moindre que celle de leurs Gregoires & de leurs Innocens. Ces divins hommes qui ressuscitoient les morts, & châtioient quelquefois les rebelles exemplairement par des peines corporelles, n'eussent pas manqué de forces pour ranger les plus grands Princes à la raison, si le droit de la pieté & la volonté de leur Maistre leur eust permis de déposer les Empereurs, & de soustraire les Chrétiens à leur obeïssance. Ce qu'ils ne l'ont pas fait montre non leur foiblesse, mais leur conscience ; & la crainte qu'ils avoient non des hommes, mais de Dieu. Et quant aux premiers Chrétiens, il est clair qu'ils rendoient à leurs Princes la sujettion & l'obeïssance par le seul mouvement de leur conscience, & non par le sentiment

timent de leur prétenduë foiblesse ; puis
 que du temps de Severe , a & de Diocle-
 tien , b & de Iulien , c & de Valens , ils
 étoient en si grand nombre ; & si puissans
 qu'il leur eust été aisé de se soulever con-
 tr'eux , s'ils n'eussent eu l'ame meilleure,
 que ces infames advocats des reuoltes
 contre des Princes ; qui par cette ridicule
 pensée dépouillent l'Eglise primitive de
 l'vne des plus glorieuses marques de son
 admirable pieté. Car bien qu'elle ait eu vn
 grand nombre de choses excellentes , à
 peine y peut-on rien voir de plus illustre,
 que cette invincible constance à servir &
 honorer par l'espace de 300. ans des Prin-
 ces , qui la traittoient si cruellement. C'est
 sans doute cette patience divine , autant
 ou plus qu'aucune autre chose , qui ravit
 le monde ; & le contraignit enfin de re-
 connoistre la verité de l'Evangile, & la di-
 vinité de Ies vs ; Et ces gens n'ont point de
 honte de la changer avec autant d'impie-
 té que de folie , en vn simple effet de foi-
 blesse ; au lieu que ç'a esté le fruit d'vne
 pure generosité, & d'vne grandeur de cou-
 rage route celeste, à laquelle jamais la ter-
 re n'avoit rien veu ny oüy de semblable.
 Chers Freres , suivons les sentimens de

aVoyez
 Tertul.
 Apol. c.
 17.
 bVoyez
 l'ep. de
 Maxi-
 min à
 Sabia
 en Euf.
 Hist. l.
 9. c. 9.
 c Ba-
 ron a.
 361. §. 7.

¶

ces bien-heureux ; & méprisant les gloses impertinentes , que le seul interest a nouvellement inspirées aux seditieux , recevons avec les anciens Chrétiens la doctrine de S. Paul ; & ne soyons pas si injurieux à la sagesse & à la sincérité de ce grand interprete de la verité divine , que de nous imaginer qu'il n'ait eu dessein de nous obliger à vn devoir , qu'il nous commande si serieusement , & si saintement, qu'autant de temps seulement qu'une necessité involontaire nous contraindra de le feindre. Il parle de bonne foy ; Obeïssons-luy de mesme ; & gravant profondement dans nos cœurs l'ordre , qu'il nous a donné ; *Soyez sujets aux principales & puissances* , Et, derechef , *Que toute ame soit sujete aux puissances superieures* ; demeurons religieusement dans le respect & dans l'obeïssance du Souverain que le ciel nous a donné , le regardant comme l'image & comme le lieutenant de Dieu ; reverant sa majesté comme vne chose sacrée , qui n'a rien au dessus d'elle que la seule divinité ; nous soumettant à ses ordres ; priant incessamment pour sa prosperité , & pour la gloire de son empire ; sacrifiant gayement à son service chacun dans sa vocation tout et

que nous luy devons ; comme à l'Oint de Dieu, & au pere commun de l'état ; sans que les mauuais exemples de ce siecle licentieux tentent jamais nôtre fidelité. Dieu le veut ainsi ; Ses Apôtres nous l'ont déclaré ; Ses saints l'ont pratiqué ; Nous & nos peres l'avons protesté , reconnoissant dans la declaration publique de nôtre creance , que ce n'est pas assez d'endurer que nos superieurs nous dominant ; qu'il faut mesme les honorer & priser en toute reverence , & les tenir pour les lieutenans & officiers de Dieu , établis par sa providence dans vne charge legitime & sainte ; obeir à leurs loix & ordonnances ; leur rendre tous devoirs , & porter le joug de sujettion d'une bonne & franche volonté, pourveu seulement que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier. Que nos mœurs & toutes les actions de nôtre vie répondent à cette sainte profession ; que l'amour & le respect des puissances superieures y reluisent avec tant d'eclat , que leur lumiere soit capable de nous justifier, & de confondre la calomnie de ceux qui chargent nôtre nom de l'infamie & de la haine des horreurs, où graces à Dieu nous n'avons & n'aurons jamais nulle part, & que

Confes.
de nos
Eglises.
art. 39.
40.

Bb ij

nous detestons plus que personne du monde. Mais pour maintenir vos cœurs dans cette pure & inviolable fidelité que vous devez à votre Souverain, & pour les préserver de tous les poisons de la faction, ayez soin de ce que l'Apôtre vous commande *d'estre prests à toute bonne œuvre.* Laisant les choses de l'état à ceux à qui Dieu en a donné la conduite, étudiez seulement l'état de vos ames; prenez garde, que l'humilité & la modestie y soient bien entretenues par vn vif ressentiment de vos pechez & de vos infirmités; que l'amour de JESUS-CHRIST, que le desir & l'esperance de son ciel, que le mépris & le dégoût du monde & de ses vanitez, que la dilection de vos prochains, que la compassion des miserables, vous touchent vivement, & vous tiennent continuellement occupez ou à exercer les œuvres de la pieté, ou à en chercher au moins les occasions. Croyez-moy Fideles; si vous vous donnez tout entiers à vn si beau & si salutaire travail, il vous fera fort aisé de vous guerir des passions & des inquietudes qui débauchent les esprits broüillons, de leur devoir, & de rendre aux principales & puissances, toute la sujet-

tion que l'Apôtre vous demande, pour
mener icy bas, sous l'ombre de leur auto-
rité vne vie paisible & tranquille parmy
les confusions du monde, en attendant
doucement ce siecle bien-heureux, où toute
autre puissance abolie. Dieu seul sera
t en nous tous. Amen.

AMEN VO



Cs ij